

Special Olympics France organise la

**3<sup>ème</sup> édition**  
**Course Relais Interentreprises**  
**BLAGNAC**  
**Parc des Ramiers**



**Mardi**

**18 MARS**  
**2014**

**12h - 14h**

**DOSSIER SPORTIF**

**Special Olympics**  
France



Membre associé



**OTIS**



# L'association

## A l'international :

Fondée en 1968, Special Olympics est aujourd'hui accueillie dans 170 pays. Le Siège International est basé à Washington et le Siège Européen à Bruxelles. Le mouvement est reconnu par le Comité International Olympique depuis 1988.

### En chiffres :

- 2 millions d'athlètes
- 1.5 million de bénévoles
- 1 million d'encadrants sportifs
- 20 000 évènements
- 200 programmes

### En France :

Association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, créée en 1991, Special Olympics France organise tout au long de l'année, des manifestations sportives à destination des personnes handicapées mentales.

Les différents domaines d'intervention de Special Olympics France:

- **Sport Unifié (équipes mixtes: milieu ordinaire / milieu spécialisé)**
- **Camps vacances**
- **Formations**
- **Programme pour personnes vieillissantes et jeunes athlètes**
- **Courses Relais Interentreprises**

Aussi, des « Programmes Santé » sont offerts aux athlètes lors des grandes compétitions (visions, podologie, audition...)



- ✓ Agrément Ministériel « Jeunesse Education Populaire »
- ✓ Affilié à l'UNAPEI
- ✓ SO International reconnu par le CIO

Par ses actions, SOF offre aux personnes handicapées mentales la possibilité de développer leur forme physique, de démontrer leur courage, de partager une même volonté de progresser, d'éprouver les joies du succès et de se réunir dans une ambiance festive. Ces rencontres sportives leurs permettent également d'acquérir une plus grande confiance en soi et d'affirmer leur autonomie pour une meilleure intégration professionnelle et sociale.

Pour illustrer nos actions, nous vous proposons de vous rendre sur le lien suivant afin de visionner des vidéos présentant nos différents champs d'action :

<http://www.youtube.com/user/specialolympicsF/videos>

Vous pouvez nous retrouver également sur

Notre site internet : <http://www.specialolympics.asso.fr>

Notre blog : <http://blog.specialolympics.asso.fr/>

Facebook : [www.facebook.com/SpecialOlympicsFrance](http://www.facebook.com/SpecialOlympicsFrance)

**Special Olympics**  
France



# Les Courses Relais Interentreprises

Tout au long de l'année sont organisées 13 Courses Relais Interentreprises :

7 se tiennent en **région Parisienne** : Créteil, Boulogne Billancourt, Paris Nord 2, La Défense, Rueil Malmaison, Montigny le Bretonneux et Cergy

6 en **Province** : Nantes, Lyon, Sophia Antipolis, Bordeaux, Lille et Blagnac

## Le concept :

Des équipes de **4 salariés** courent sous la bannière de leur entreprise, effectuant un **relais**, sur un parcours de **10 km (4 x 2,5 km)**.

Des équipes d'établissements spécialisés se joignent à la course aux côtés des coureurs.

La course se déroule entre **12h et 14h** (Afin de permettre la reprise des activités professionnelles dans les plus brefs délais).

## La participation des entreprises :

L'inscription est de 800 euros par équipe. Cependant la participation financière et caritative des entreprises donnent droit à une réduction d'impôts de 60 %.

*Notez qu'un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition est obligatoire pour chaque participant.*

## 3 bonnes raisons de participer aux Courses Relais :

- ✓ Participer permet de faire connaître les actions de Special Olympics France auprès du public et surtout de faire reconnaître le handicap mental.
- ✓ Votre soutien apporte la possibilité aux personnes handicapées mentales de s'épanouir par le biais du sport.
- ✓ Ces Courses Relais, en plus de donner l'occasion aux salariés de faire du sport ensemble dans une ambiance festive, incarnent des valeurs telles que le dépassement de soi, la volonté et le dynamisme. La participation permet aux entreprises participantes de démontrer leur volonté d'agir, de développer la citoyenneté au sein de son personnel et de fédérer ses équipes dans un élan de solidarité.



# La Course Relais de Blagnac



Le **Mardi 18 Mars** se déroulera, dans le **Parc des Ramiers**, la **3<sup>ème</sup> édition** de la Course Relais Interentreprises de **Blagnac** organisée par **Special Olympics France**.

Les fonds récoltés sur ces courses ont pour objectif principal la promotion des pratiques sportives pour les personnes handicapées mentales. Ainsi une contribution physique et économique des entreprises permet à Special Olympics France de générer des projets de développement sportif pour tous.

Pour concrétiser cette adhésion solidaire et citoyenne vous trouverez ci-joint :

- **Une Fiche d'Inscription**
- **La liste de vos Equipes Participantes**
- **Le Règlement de la course**

Un buffet, offert aux coureurs et à la personne responsable des inscriptions au sein de l'entreprise, clôturera la manifestation. Afin d'éviter une trop longue attente, celui-ci sera ouvert dès la fin du premier tour.

Vos supporters seront les bienvenus. Ils pourront vous encourager tout au long du parcours.

Venez nombreux au **Parc des Ramiers** le **Mardi 18 Mars 2014!**



# Réduction d'impôts pour dons d'entreprises

## Le régime fiscal des dons des entreprises publié le 24/01/2005 :

Les dons, effectués par les entreprises au cours des exercices ouverts depuis le 1er janvier 2003, donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés. Le montant de cette réduction est plafonné en fonction du chiffre d'affaires.

## Une réduction appliquée aux versements effectués au titre du mécénat

Il s'agit des sommes versées par les entreprises, par exemple, au profit :

- d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, familial, culturel ou concourant à la défense de l'environnement naturel
- de fondations ou associations reconnues d'utilité publique.

En contrepartie de la réduction d'impôt, les dons ne peuvent être compris dans les charges déductibles pour la détermination du résultat imposable.

## Une réduction d'impôt plafonnée

La réduction d'impôt est égale à 60 % des versements effectués, plafonnés à 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice. Lorsque cette limite est dépassée, l'excédent de versement peut être reporté sur les cinq exercices suivants, après prise en compte des versements effectués au cours de ces exercices, sans que le total des versements puisse excéder, par exercice, le plafond de 5 ‰ du chiffre d'affaires.

## Comment bénéficiaire de la réduction d'impôts? Si votre entreprise est soumise à l'impôt sur le revenu (BIC, BNC, BA) :

La réduction d'impôt est imputée sur votre impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle les dons ont été versés. Si le montant de votre impôt sur le revenu n'est pas suffisant pour permettre de déduire la totalité de la réduction d'impôt, vous pouvez utiliser l'excédent pour le paiement de l'impôt sur le revenu dû au cours de l'une des cinq années suivantes après imputation de la réduction d'impôt de l'année.



Les excédents de réduction d'impôt s'imputent dans l'ordre dans lequel ils ont été constatés.  
Vous devez donc :

- joindre, à la déclaration de résultat de votre entreprise, la déclaration spéciale n°2069 M-SD, sur laquelle sera déterminée la réduction d'impôt de l'exercice en tenant compte, éventuellement, des montants de versements qui ont dépassé la limite 5 % du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2003
- porter ce montant de réduction d'impôt sur votre déclaration annuelle de revenus (ligne 7 US "Réduction d'impôt mécénat")
- joindre, à la déclaration annuelle de revenus, l'état de suivi n°2069-MS2-SD si la réduction d'impôt de l'exercice 2003 n'a pu être imputée intégralement sur l'impôt sur le revenu de l'année 2003.

**Exemple :** Votre entreprise individuelle a versé en 2004 un don de 100€ donnant droit à une réduction d'impôt de 60%, le montant du versement étant inférieur à 5% de votre chiffre d'affaires. Après avoir complété la déclaration spéciale n°2069 M-SD permettant de déterminer le montant de la réduction d'impôt, vous reporterez ce montant sur votre déclaration de bénéficiaire et sur votre déclaration de revenus personnelle de 2004 à déposer en 2005. Votre impôt sur le revenu de 2004, mentionné sur l'avis d'imposition qui vous sera adressé en 2005, tiendra compte de la réduction de 60 €. La réduction, accordée aux entreprises, est indépendante de la réduction accordée aux particuliers pour les dons réalisés à titre personnel (voir "une réduction d'impôt pour vos dons") : vous pouvez donc les cumuler mais, bien entendu, un même versement ne peut donner droit qu'à une seule réduction ! Pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: la réduction est effectuée sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel les dons ont été réalisés. L'entreprise calcule le montant de la réduction sur la déclaration spéciale n°2069 M-SD, en tenant compte, éventuellement, des montants de versements qui ont dépassé la limite 5 % du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2003, et reporte celui-ci sur le relevé de solde n°2572 (ligne 29 du cadre I-B) servant à calculer le montant de son impôt sur les sociétés. Si le montant de l'impôt sur les sociétés de 2003 n'a pas permis d'imputer la totalité de la réduction d'impôt, l'excédent peut être utilisé pour le paiement de l'impôt dû au cours de l'un des cinq exercices suivants après imputation de la réduction d'impôt de l'exercice. L'entreprise doit compléter le cadre II.C du relevé de solde n°2572 (imputation des créances fiscales reportables) et joindre l'état de suivi n°2069-MS1-SD. Les excédents de réduction s'imputent dans l'ordre dans lequel ils ont été constatés.

Source : [Impots.gouv.fr](http://Impots.gouv.fr)



# Fiche d'inscription

## Coordonnées de l'entreprise :

Raison sociale :

Adresse :

Contact :

E-mail :

Tel :

Fax :

## Adresse de facturation :

Adresse :

Contact :

E-mail :

Tel :

Fax :

Indication particulière à faire figurer :

## Inscription des équipes

**Frais de participation : 800€ par équipe**

**Course Relais par équipe de 4 personnes. La distance à parcourir est de  
4 x 2,5km = 10km.**

**Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pieds en compétition de moins d'un an est obligatoire pour chaque participant (à envoyer avant l'évènement).**

Nombre d'équipe : ..... x 800€ = ..... €

*Veillez notifier le numéro de facture sur votre chèque ou lors du virement.*

## Contact

**Fantine GEORGES**

Organisatrice Course Relais Interentreprises Blagnac :

Tél : 01 46 91 64 18 Fax : 01 46 91 63 98

Mail : courserelais.blagnac@specialolympics.fr

### IMPORTANT

Fiche à compéter et à retourner avant le 25 Février 2014  
avec un ordre de virement ou un chèque libellé à l'ordre de Special Olympics France.

Sur demande de votre part, un reçu dons aux œuvres vous sera envoyé pour bénéficier de la réduction d'impôts de 60% du montant engagé.

**Special Olympics**  
France



# Equipes participantes

Nous vous rappelons qu'il est **obligatoire** de joindre à ces documents dûment remplis, un **certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant **de moins d'un an** ou sa photocopie ; ou une photocopie d'une des licences suivantes:

- « Ahtlé Compétition », « Athlé Santé Loisir option Running », « Pass' Running » délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP avec la mention « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ».
- Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon.
- Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL.

**Tout certificat manquant entrainera la non-inscription du coureur.**

Équipe 1	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse email <sup>(1)</sup>
1			
2			
3			
4			

Équipe 2	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse email
1			
2			
3			
4			

Équipe 3	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse email
1			
2			
3			
4			

(1) : Les adresses emails récupérées nous permettront de vous transmettre un lien de téléchargement vers les photos de la course.

Équipe 4	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse email
1			
2			
3			
4			

Équipe 5	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse email
1			
2			
3			
4			

Équipe 6	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse email
1			
2			
3			
4			

Équipe 7	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse email
1			
2			
3			
4			

Équipe 8	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse email
1			
2			
3			
4			

**Attention : Il n'y a pas de nombre limite d'équipes à inscrire.**

# Règlement

## Article 1 :

- Il s'agit d'une Course-Relais destinée au personnel des entreprises ainsi qu'aux personnes handicapées mentales issues d'établissements spécialisés.

## Article 2 :

- Le parcours est constitué d'une ou plusieurs boucles totalisant approximativement 2.5 km.

## Article 3 :

- Chaque personne participant à la course doit justifier de sa bonne condition physique en fournissant une copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie ; ou une photocopie d'une des licences suivantes:

- « Athlé Compétition », « Athlé Santé Loisir option Running », « Pass' Running » délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.

- Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP avec la mention « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ».

- Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon.

- Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL. Ce certificat doit être fourni en même temps que le dossier sportif.

- Tout justificatif manquant entraînera la non-inscription du coureur.

## Article 4 :

Les coureurs doivent se munir de leur propre tenue sportive.

## Article 5 :

- Chaque équipe est constituée de quatre coureurs (au maximum). La composition de celle-ci est libre. Chaque coureur doit parcourir la distance de 2,5 km, pour un total de 10 km par équipe.

- Un dossard est remis à chaque coureur, indiquant le numéro de son équipe et sa position dans le relais (de 1 à 4).

## Article 5 bis :

- Une équipe peut également comporter moins de 4 coureurs. Dans tous les cas, la distance à parcourir devra être divisée en palier de 2,5 km et de façon à toujours effectuer une distance totale de 10 km par équipe.

- Pour chaque palier de 2,5 km, un dossard différent doit être porté pour permettre aux chronométreurs d'identifier la position du coureur et l'avancement de l'équipe dans la course.



**Article 6 :**

- Les personnes handicapées mentales prennent le départ en même temps que les coureurs des entreprises et effectuent le même parcours. Avant le départ, les éducateurs sportifs nous informent des distances que chaque coureur compte réaliser.
- Pour des raisons de sécurité, des départs différés peuvent être donnés si le nombre de coureurs présents est trop important.

**Article 7 :**

- Les premiers coureurs de chaque équipe partent en ligne au top départ. La course prendra fin une fois que le dernier coureur de la dernière équipe franchira la ligne d'arrivée.

**Article 8 :**

- Pour passer le relais, le coureur doit soit taper dans la main de son coéquipier soit lui passer le témoin.

**Article 9 :**

- L'épreuve est chronométrée, manuellement ou électroniquement, individuellement et/ou collectivement.

**Article 10 :**

- Un classement général est établi. L'équipe ayant effectué le meilleur temps total remporte la course.
- Les équipes des établissements spécialisés sont également récompensées.

**Article 10 bis :**

- Les équipes invitées peuvent participer à la course mais n'intégreront pas le classement.

**Article 11 :**

- La course est clôturée par un buffet ainsi que la remise des prix pour les vainqueurs.

**Article 12 :**

- Les participants sont susceptibles d'être filmés ou photographiés pendant toute la durée de l'évènement (avant, pendant et après la course). Les images et/ou vidéos sont enregistrées et pourront être utilisées par Special Olympics à des fins médiatiques, via tous supports de communication existants (TV, internet, presse, ...) ou non encore connus.

Tout désistement envisagé moins de 8 jours avant la course ne pourra être remboursé.

**\*CALENDRIER EVENEMENTS 2014 – Special Olympics France**

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	déc.
Programmes d'Activités Physiques Personnalisés pour Personnes Vieillissantes											
"Programmes santé" Intra-Muros											
Programmes "Jeunes Athlètes"											
			04 - 05 Tournoi Foot		02 Jeux Athlétiques Andresy-78				2 Lille		
			SKF		03 La Défense						
			St Cyr/Loire - 37		03 Jeux Athlétiques Saintes - 17				7 Montigny-le-Bretonneux		
10 Tennis de Table Andresy-78		Triathlon Wahagnies - 59			12 Lyon	12 – 18		Camps Vacances		9 Créteil	
			10 Boulogne Billancourt	13 Paris Nord 2	03 Tournoi Football Gevrey Chambertin-21	Gothia Cup Göteborg SUEDE		Eté			
	06 Beaux Défis Nantes - 44			14 Judo Lorraine				Multisports Football		14 Cross Lorraine	
14: Lancement du programme jeunes enfants IME La Roseraie (78)			15 Tournoi Foot Z5 Aix en Provence	15 Rueil-Malmaison	Tournoi Football			Vendée		19 Journée Nationale Multi Sports Marche Santé	
			15 Tennis Saint-Avoid - 57	15 – 18 Tournoi Football GEORGIE	Unifié Parc des Princes-75				18 Nantes	Foot à 7 Judo Athlétisme Act. Motrices Eaubonne – 95	
	12 Journée Ski Bussang - 88	18 Blagnac			Tournoi Football Challenge Thiriot Nord Pas deCalais			Camps Vacances	09 - 21 Jeux Européens		
			19 Open Athlétisme Alpes-Maritimes	10 – 24 Semaine Européenne Football Toute la France	17 Nancy			Eté			
Camps Hiver		21 – 23 Meeting Natation			18 - 21 Meeting			Voile Pau	Anvers Belgique		
		Valbonne – 06			MultiSports Activités Motrices			BasketBall			
Ski de fond					Football à 7			Vendée			
Raquettes		21 Sophia Antipolis			Judo						
Ski Alpin Cauterets – 65					Pétanque				25 Cergy		
		27 – 30 Meeting Hiver Ski Alpin Raquettes Ski de Fond			Heillecourt - 54						
		Chamrousse - 38									
30 Handball Versailles - 78			29 Parcours Moteurs Isle Adam -95	26-31 Course de Trotinette Angoulême -16	19-20 Casquettes & Crampons Nantes - 44				Pétanque Unifiée La Rochelle - 17		24 Nov 01 Déc Semaine Europe Basket

\*Certaines manifestations peuvent être rajoutées, annulées ou dates modifiées. Nous consulter.

INTERNATIONAL

NATIONAL

COURSES RELAIS

CAMPS VACANCES

REGIONAL

# Contacts

**Special Olympics**  
France



**SPECIAL OLYMPICS France**

3 Place de la Pyramide  
La Défense 9 - PUTEAUX  
92067 LA DEFENSE Cedex  
Tel: 01 46 91 60 84 – Fax: 01 46 91 63 98  
*Mail : special.olympics@live.fr*

**Organisation Course Relais Interentreprises Blagnac**

**Fantine GEORGES**  
*Tél : 01 46 91 64 18*  
*Fax : 01 46 91 63 98*  
*Mail : courserelais.blagnac@specialolympics.fr*

Le site internet: <http://www.specialolympics.asso.fr/>

Le blog: <http://blog.specialolympics.asso.fr/>



**Special Olympics**  
France

